

Le PASS #provincedeHAINAUTTOURISME

Découvrez le Pass !

Votre PASS-partout* gratuit pour faire le tour de la
Province de Hainaut à prix sympas !

Valable pour les habitants de la Province de Hainaut uniquement et toutes les personnes domiciliées sous le même toit, sans limite de temps, le PASS #ProvinceDeHainautTourisme vous permet de bénéficier, toute l'année, d'avantages et de réductions sur une sélection de sites touristiques en Province de Hainaut : attractions, musées, parcs de loisirs, sites de mémoire, jardins, producteurs, hébergements...

Le PASS, pour tous les goûts !

Que vous soyez un amoureux de la nature, un accro aux sensations fortes, un amateur d'art et de patrimoine ou encore un fin gastronome, vous trouverez toujours une offre qui correspondra à vos envies.

Il n'y a que **deux conditions** pour être titulaire du **PASS #ProvinceDeHainautTourisme** : être domicilié en province de Hainaut et avoir plus de 18 ans. La demande doit être formulée via [le formulaire en ligne](#). Après vérification, le Pass est envoyé par voie postale à l'adresse mentionnée et est valable pour tous les membres de la famille renseignés sur la carte.

Découvrez [la liste des partenaires du Pass](#) ci-dessous. Les réductions et avantages proposés peuvent prendre différentes

formes. Il s'agit, par exemple, d'une réduction de 10 %, d'une entrée gratuite, ou d'un avantage offert sur place (boisson gratuite, brochure offerte...).

Contrairement au Pass qui, lui, n'a pas de date de péremption, **les avantages et réductions proposés sont valables pour la saison touristique en cours.** Ils pourront être complétés/modifiés/supprimés par les partenaires en fin d'année. Nous vous conseillons donc de **vérifier les offres sur notre site web** pour savoir ce qui est d'application avant chaque visite.

Pour bénéficier de l'avantage offert, il vous suffit de compléter votre carte Pass et de la présenter à l'accueil du site ou de l'hébergement qui vous intéresse.

En cette période de crise sanitaire, il est vivement recommandé de réserver votre visite au préalable auprès des attractions et hébergements faute de quoi l'accès risque de vous être refusé.

**Réservé aux habitants de la Province de Hainaut*

Découvrez les nombreuses offres partenaires du Pass !





La F.A.Q du Pass



Je demande mon Pass!

